

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

Nombre de Conseillers :
en exercice : **15**
présents : **12**
votants : **12**

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

OBJET : caution pour le prêt des Barnums

Date de convocation du Conseil Municipal :
le 4 juin 2025

Présents : PEUILLON Marcel - VERNAY Edgar - GREGORI Carole - MEDINA Florent - SAINT PAUL Delphine - BOURRAT Véronique - ANTOINE Séverine - PLASSE Yohan - BERUJAT Amandine - MOLLON MELLETON Monique - JAILLER Philippe - BERNARD COQUIN Florence.

Délibération n° 2025 / 0024

Absents excusés : RAPEAUX Hervé - GUERINONI Brice.

Absent : EXBRAYAT Maxime.

Secrétaire de séance : monsieur Florent MEDINA.

Monsieur le Maire rappelle qu'en avril 2024, deux barnums d'un montant de 2.850,60 € TTC ont été acquis pour être mis gratuitement à la disposition des associations.

Aussi, lors la fête des classes en 5, un barnum ayant été cassé, il est proposé d'instaurer une caution de prêt d'un montant de 1.000 €.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prêter aux associations les barnums moyennant une caution d'un montant de 1.000 €.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 12 juin 2025

Le Maire,
Marcel PEUILLON

Le secrétaire de séance,
Florent MEDINA

